

**MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE  
MRC DE MONTMAGNY  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-XX**

Aux personnes intéressées sur le premier projet de Règlement modifiant la grille des usages du règlement de zonage numéro 270.

Le conseil a adopté à la séance du 1<sup>er</sup> février 2021, un premier projet de règlement modifiant la grille des usages du règlement de zonage numéro 270. Ce projet de règlement vise à :

- d'augmenter, dans les zones Ac-2, Ac-3, Ac-4, RbM-4, RbM-12, RcM-12, RdM-1, la hauteur maximale autorisée à 12 mètres;
- d'augmenter, dans la zone Ac-2, le nombre maximal d'étage à 3 étages ;

Ces modifications de la grille des usages auront pour but de permettre la réalisation de constructions résidentielles projetées, dont la hauteur prévue sera plus élevée que la norme présentement en vigueur. De plus, en raison de conditions de sol rocheux, certains projets de construction résidentiels projettent de construire deux étages et un sous-sol entièrement hors sol, dont ce dernier est considéré comme un étage supplémentaire et supérieur à la norme présentement en vigueur;

Conformément aux arrêtés 2020-008, 2020-033 et 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, du 07 mai 2020 et du 04 juillet 2020, ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

Ainsi, toute personne ou tout organisme qui désire s'exprimer sur ce sujet peut le faire en posant leurs questions ou commentaires, par écrits, des façons suivantes :

1. Par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Cap-Saint-Ignace  
180, place de l'Église  
Cap-Saint-Ignace (Québec)  
G0R 1H0

2. Par courriel à l'adresse suivante : [dg@capsaintignace.ca](mailto:dg@capsaintignace.ca)

La séance de consultation écrite aura lieu à compter du 4 février 2021 et se tiendra sur une période de 15 jours à compter de cette date. Les questions ou les commentaires doivent être parvenus à la municipalité au plus tard le 19 février à 16 h 30.

**Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.**

Le projet de règlement et les cartes rattachées peuvent être consultés sur demande par courriel ou sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante: <http://www.capsaintignace.ca/>

Donné à Cap-Saint-Ignace,

ce 3 février 2021



Sophie Boucher  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, déclare solennellement que j'ai publié l'AVIS ci-haut en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil, entre treize heures et dix-huit heures, le troisième jour du mois de février 2021.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce CERTIFICAT ce 3<sup>e</sup> jour du mois de février 2021.**



Sophie Boucher  
Directrice générale et secrétaire-trésorière